

République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_038_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Florian LAFOUX.

Présents : Florian LAFOUX, Jean-Marie PAGNARD, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Laure BOUGON, Jérôme BLONDEAU, Philippe CHAMBLET, Marie-Noëlle CHAULET, Marion DESQUESNES MAILLOCHON, Jean FUENTES, Laurent GOUBARD, Maria PELLETIER, Didier PONTON

Représentés : Florence GIARD représentée par Marie DOS REIS VIANA, Céline PAGNARD représentée par Maria PELLETIER

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe CHAMBLET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation PV séance du 27/04/2026

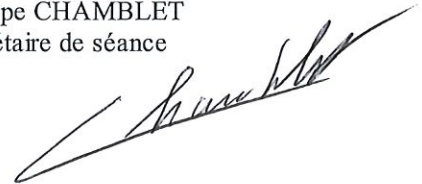
Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Florian LAFOUX
Président de séance



Philippe CHAMBLET
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 09/06/2026
Date de réception de l'AR: 09/06/2026
036-213600539-DE_038_2026-DE
A G E D I

DE_038_2026



Procès verbal

Le lundi 27 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Florian LAFOUX.

Secrétaire de la séance : Marion DESQUESNES MAILLOCHON

Présents : Florian LAFOUX, Jean-Marie PAGNARD, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Laure BOUGON, Jérôme BLONDEAU, Philippe CHAMBLET, Marie-Noëlle CHAULET, Marion DESQUESNES MAILLOCHON, Jean FUENTES, Florence GIARD, Laurent GOUBARD, Céline PAGNARD, Maria PELLETIER, Didier PONTON

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Délibérations :

Approbation du PV de la séance du 30 mars 2026

Approbation CFU 2025, commune et assainissement

Vote BP 2026, commune et assainissement

Taux fiscalité

Délibération Fongibilité crédits

Remboursement Frais

Délibération fêtes et cérémonies 2026

Commissions communales

Commission communale des impôts directs (CCID)

Tarification entretien terrain

Tarification mise à disposition remorque et transport

Prime naissance



Délibérations du conseil :

Approbation PV séance du 30 mars 2026 (N° DE_026_2026)

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026

CFU 2025 (N° DE_027_2026)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, l'exécution et les résultats 2025 du budget principal et du budget annexe assainissement.

Budget principal :

		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Recettes réalisées	833 818.43	596 192.45
Restes à réaliser	164 157.17		
Dépenses	Dépenses réalisées	1 054 063.88	373 027.91
Restes à réaliser	116 494.71		
Solde des réalisations de l'exercice		-220 245.45	223 164 .54
Résultat antérieur reporté		215 433.84	0
Résultat de clôture	Excédent ou déficit	-4 811.61	223 164.54
Différence entre les restes à réaliser		47 662.46	

Budget annexe Assainissement

		Investissement	Exploitation
Recettes	Recettes réalisées	52 302.47	75 483.92
Restes à réaliser			
Dépenses	Dépenses réalisées	33 303.18	78 3.50.56
Restes à réaliser			
Solde des réalisations de l'exercice		18 999.29	-2 866.64
Résultat antérieur reporté		25 877.37	-839.50
Résultat de clôture	Excédent ou déficit	44 876.66	-3 706.14
Différence entre les restes à réaliser			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les Comptes Financiers Uniques 2025,

Vote Budgets primitifs 2026 (N° DE_028_2026)

Le budget primitif de la commune et le budget annexe assainissement 2026 ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal

Taux fiscalité 2026 (N° DE_029_2026)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les taux d'imposition pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux de la façon suivante:

Taxe foncier bâti: 20.14%

Taxe foncier non bâti: 11.13%

Taxe d'habitation: 11.07%

Fongibilité des crédits en M57 (N° DE_030_2026)

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le conseil municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il propose au conseil municipal de bien vouloir :

-L'autoriser à procéder des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5.% des dépenses réelles de chaque section.

Cette disposition permettrait plus de souplesse budgétaire.

-L'autoriser à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est précisé que si des mouvements de crédits sont réalisés, le conseil municipal est informé lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

-Autorise le maire à effectuer les démarches administratives et financières nécessaires.

Remboursement de frais (N° DE_031_2026)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été obligé d'avancer les frais suite au refus du bon d'achat établi au nom de la commune pour l'acquisition d'un téléphone et des accessoires associés.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser le remboursement d'un montant de 365.97€.TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de rembourser, à Monsieur le Maire, la somme de 365.97€.

Dépenses à imputer au compte 623 (N° DE_032_2026)

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités locales une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623.

Il propose d'imputer à ce compte, les dépenses suivantes :

- Les frais liés à l'organisation de cérémonies, vœux du maire, ou soirée....
- Les frais liés aux cérémonies à caractère officiel comme le 08 mai, le 11 novembre....
- Les fleurs, bouquets, gravure, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment les mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles,
- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel
- L'ensemble des biens, services objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies
- Les frais liés aux manifestations organisées par la commune, comme les frais de restauration, factures des intervenants.
- Les frais d'annonces et publicité ainsi que la parution du bulletin municipal.
- Les frais liés aux médias de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du Maire.

Commissions communales (N° DE_033_2026)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de constituer en son sein différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de créer les commissions suivantes à caractère permanent:

Finances LAFOUX Florian, PAGNARD Jean-Marie, DOS REIS VIANA Marie, CHAMBLET Philippe, GIARD Florence

Bâtiments DOS REIS VIANA Marie, Didier PONTON, Jérôme BLONDEAU, Laurent GOUBARD

Voie-Espaces verts : PAGNARD Jean-Marie, DESQUESNES-MAILLOCHON Marion, PELLETIER Maria, BOUGON Laure, CHAMBLET Philippe

Gestion du personnel : LAFOUX Florian, BOUGON Laure, LAFOUX Bruno, PAGNARD Jean-Marie, DOS REIS VIANA Marie

Travaux : LAFOUX Bruno, BOUGON Laure, GIARD Florence, CHAULET Marie-Noëlle, PAGNARD Jean-Marie



Matériel : PAGNARD Jean-Marie, GOUBARD Laurent, CHAMBLET Philippe, LAFOUX Bruno, FUENTES Jean

Environnement-Hygiène et santé : LAFOUX Bruno, BLONDEAU Jérôme, PONTON Didier, GIARD Florence, PELLETIER Maria

Communication-Relations Publiques : BOUGON Laure, LAFOUX Florian- PAGNARD Céline, PELLETIER Maria, DESQUESNES-MAILLOCHON Marion

Commission Scolaire: DOS REIS VIANA Marie, PONTON Didier, PELLETIER Maria

Commission Ouverture des Plis : LAFOUX Florian, LAFOUX Bruno, PAGNARD Jean-Marie, PAGNARD Céline, CHAMBLET Philippe

Affaires sociales : BOUGON Laure, LAFOUX Florian, DOS REIS VIANA Marie, PONTON Didier, DESQUESNES-MAILLOCHON Marion, PELLETIER Maria, CHAULET Marie-Noëlle,

Prévention routière : PAGNARD Jean-Marie, FUENTES Jean

Commission communale des impôts directs (N° DE_034_2026)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2026.

Cette commission est composée :

- du maire
- de 6 commissaires titulaires
- de 6 commissaires suppléants.

La liste est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la liste suivante :

BEUCAMP Marie-Hélène	BOULINEAU Jean-Christophe	GOUBARD Laurent
BRUBRE Gérard	BRUNET Ludivine	HERVIEU Hubert
CHAMBLET Philippe	CHAULET Didier	LABELLE Dominique
CAMUS Cédric	CLEMENT Dany	LEBEAU Philippe
COQUARD Hélène	DAHU Bruno	MACE Marion
GAGNANT Colette	GASSELIN Christophe	MENET David
OBIANG Corinne	PALCY Raymond	MILLE Nadège
SERVEUX Magali	TRELLU Clément	VALLIN Maurice



Mise à disposition exceptionnelle de la remorque et transport en déchetterie (N° DE_036_2026)

Afin d'aider un administré à évacuer des déchets accumulés et de réduire les nuisances associées, Monsieur le Maire propose à titre exceptionnel de mettre à disposition la remorque de la commune et de transporter les déchets à la déchetterie.

Il précise que ce sera à l'administré de charger la remorque et la vider à la déchetterie en respectant les consignes de tri.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- accepte la proposition du Maire
- fixe les frais, par voyage, à 50€

Prime naissance (N° DE_035_2026)

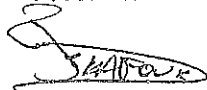
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CCAS attribuait une "prime naissance" aux parents de nouveaux nés domiciliés sur la commune .

Suite à la dissolution du CCAS, Il propose de que la commune continue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- fixe à 100€ la prime naissance attribuée aux parents de nouveaux nés domiciliés à Ciron.

Florian LAFOUX
Président de séance



Marion DESQUESNES MAILLOCHON
Secrétaire de séance

